L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

13830 - Les conditions d'agréments des bonnes œuvres

question

Quand Allah agrée-t-il l'œuvre du fidèle serviteur ? Quelles sont les conditions qu'il faut réunir pour qu'une œuvre soit agréable à Allah ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Une action ne revêt le caractère cultuel que quand elle comporte deux choses : un amour parfait et une soumission totale à l'égard d'Allah. À ce propos, le Très Haut dit : les croyants sont les plus ardents en l' amour d' Allah. (Coran, 2 : 165) et dit : Ceux qui, de la crainte de leur Seigneur, sont pénétrés, (Coran, 23 : 57). Allah a réuni les deux dans Sa parole : Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. (Coran, 21 : 90).

Cela dit, l'acte cultuel ne saurait être agréé que quand il est accompli par un musulman animé de la foi en l'unicité absolue d'Allah. c'est pourquoi le Très Haut dit : Nous avons considéré l'œuvre qu' ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée. (Coran, 25 : 23).

Il est rapporté dans le Sahih de Mouslim (214) qu'Aïcha (P.A.a) a dit : ô Messager d'Allah! Avant l'Islam, Ibn Djadaan avait l'habitude de bien entretenir ses liens de parenté et de nourrir les pauvres.. En tirera-t-il profit (dans l'au-delà ?) – Non, parce qu'il n'avait jamais dit : maître! Pardonne-moi mes péchés au jour de la Rétribution , c'est-à-dire qu'il ne croyait pas à la Résurrection et n'œuvrait pas dans la perspective de la rencontre avec Allah.

Les actions cultuelles du musulman ne sont agrées qu'à la réunion de deux conditions

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

essentielles:

La première consiste à être animée d'une intention sincère à l'égard d'Allah le Très Haut. C'est faire en sorte que les paroles et les actes extérieurs et intérieurs du fidèle serviteur visent exclusivement à complaire à Allah, le Très Haut.

La seconde consiste à se conformer à la loi qui exprime l'ordre traçant le cadre de l'adoration d'Allah. Cela implique l'acceptation du message du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), l'abandon de toute désobéissance à son égard, et la non innovation d'une pratique cultuelle ou d'une nouvelle manière de pratiquer le culte étrangère à l'enseignement authentique du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Ces deux conditions s'attestent dans la parole du Très Haut : Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur qu' il fasse de bonnes actions et qu' il n' associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur. (Coran, 18 : 110). Selon Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur signifie la récompense qu'il attribue à l'auteur d'une bonne action. Et : qu'il fasse de bonnes actions signifie conforme à la loi d'Allah. et : et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur est celui qui ne vise qu'à complaire à Allah, le Seul qui n'a pas d'associé. Voilà les deux fondements de l'action agréable : elle doit être accompagnée d'une intention sincère à l'égard d'Allah et conforme à la loi enseignée par le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui).